

ELABORATION DU PLU

Concoret

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet	Réunion n° 12 Résidence PADD Entretien diagnostic agricole
Date	Le : 03.11.2022

I. Etaient présents

- Jean-Marie Aubert : 1er adjoint, Responsable de la commission des bâtiments
- Richard Crépin : 4ème adjoint, Responsable de la commission voirie et terrains communaux ;
- Yannick BOURIEN, conseiller municipal, agriculteur.

II. Objet de l'entretien groupé

L'objectif de la réunion est de compléter le diagnostic agricole.

A. La connaissance des parcelles agricoles

Problématique : au RGPD, seules les parcelles agricoles déclarées sont connues.

Enjeu : est-ce qu'il y a d'autres parcelles agricoles non-déclarées ? Le travail est réalisé sur carte, à partir des données du Registre Parcellaire Graphique 2020 (RPG) et des inventaires et protections environnementales. Les parcelles exploitées/non-exploitées sont repérées en différenciant les parcelles agricoles des parcelles naturelles.

B. La connaissance des bâtiments d'exploitations agricoles

Enjeu : une servitude de 100m existe autour des bâtiments d'exploitation, l'intérêt de les repérer permet de prendre en compte cette servitude dans le cadre de demandes d'autorisations d'urbanisme et de préserver le devenir des exploitations agricoles. Les bâtiments agricoles sont recensés sur la carte.

C. Problématiques liées au passage des véhicules agricoles

Les sites suivants sont problématiques pour les véhicules agricoles :

- Passage du bourg ;
- Lieu-dit de La Bouvraie.

D. Cas particulier : l'ancien aérodrome de Point-Clos

Propriété : État

Gestionnaire : ONF

Histoire : ancien site militaire sous l'occupation allemande. Certaines constructions sont en ruines.

Le terrain est boisé.

Usages passés et/ou présents :

- Tourisme
- Rave-party (plus depuis que le terrain a été remblayé)
- Chasseurs
- Agriculteurs

Etat du projet : en cours de réflexion

III. Résultats

L'entretien a permis la mise à jour de la carte des surfaces agricoles et des bâtiments d'exploitations agricoles afin de mieux les prendre en compte dans la mise en œuvre du PLU.



IV. Prochaine étape

FUTUR PROCHE cartographie les informations collectées.